

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2024-026
Code matière : 9.1

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

Commune de Vabres l'Abbaye

-0-0-0-0-0-

Arrêté n° 2024-026 du 21 Mars 2024

Objet : Arrêté municipal modificatif sur le numérotage des voies

Le Maire de Vabres l'Abbaye,

VU l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994,

VU l'arrêté n° 2023-003 du 10/01/2023, dans lequel sont annexés les numéros officiels attribués et la localisation de ces numéros,

VU les modifications à apporter aux annexes de l'arrêté n° 2023-003,

ARRÊTE

Article 1 – Modifications des numéros officiels attribués et localisation de ces numéros :

- Le n° 178 avenue du Pont Vieux est modifiée comme suit :
N° 170 Avenue du Pont Vieux 12400 VABRES-L'ABBAYE
- Le n° 21 Chemin de Traverse est modifiée comme suit :
N°15 Chemin de Traverse 12400 VABRES-L'ABBAYE
- Le n° 15 Chemin de Traverse est modifiée comme suit :
N°13 Chemin de Traverse 12400 VABRES-L'ABBAYE

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2024-026
Code matière : 9.1

Article 2 – Créations des numéros officiels attribués et localisation de ces numéros :

- Parcelle 286000AC0279, n°15 Avenue du Pont Vieux, 12400 VABRES-L'ABBAYE
- Parcelle 286000AC0161, 6 Rue de la Murette, 12400 VABRES-L'ABBAYE
- Parcelle 286000AI0278, 1026 Avenue du Pont Vieux 12400 VABRES-L'ABBAYE
- Parcelle 2086000BH0203, 66 Chemin de Sarradials 12400 VABRES-L'ABBAYE

Article 3 – Une copie du présent arrêté est transmise :

- À l'IGN,
- À La Poste,
- À l'opérateur en charge du déploiement de la fibre optique,
- À la DGFIP,
- Au SDIS.

Fait à Vabres l'Abbaye, le 21 Mars 2024

Le Maire, Frédéric ARTIS

